

# ENQUETE SNEC 2016

## Chauffage Collectif et Efficacité Énergétique

### Synthèse

Les données statistiques de la présente étude confirment l'impact positif des contrats d'exploitation avec engagement d'économie d'énergie.

# Le SNEC : le syndicat de référence des exploitants de chauffage collectif



**DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE COLLECTIF SONT GERÉES PAR LES ADHÉRENTS DU SNEC**



Nombre de contrats : 100 000



Nombre total d'installations : 207 000 chaufferies en exploitation sous contrat SNEC

Puissance totale des installations exploitées :



93GW

dont 49GW en résidentiel

## Forte progression des contrats d'exploitation avec engagement d'économies d'énergie

En 2015, les contrats représentent :

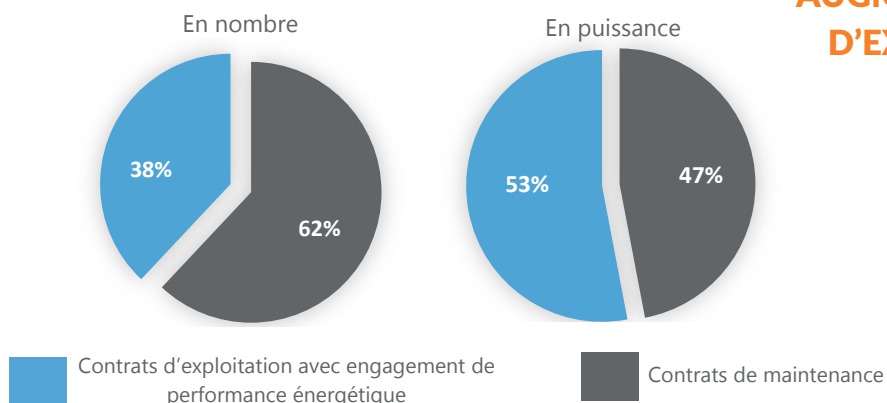
**38%** des contrats SNEC (contre 30% en 2012)

**53%** de la puissance exploitée SNEC (contre 43% en 2012)

+23%

### Répartition des contrats SNEC :

source : données professionnelles annuelles des adhérents du SNEC 2015



**AUGMENTATION DES CONTRATS D'EXPLOITATION EXPRIMÉE EN PUISSANCE EXPLOITÉE**

Les contrats de maintenance recouvrent :

- Contrats de maintenance simple : il s'agit d'un engagement de disponibilité et de moyen ;
- Les marchés P1 compteurs (MC) sans clause d'intéressement : le prestataire s'engage sur un niveau de rendement de production ;
- Les marchés "Prestation Forfait (PF)" sans clause d'intéressement.

Les contrats d'exploitation avec engagement d'économies d'énergie recouvrent :

- Les marchés P1 température (MT) : le prestataire s'engage sur les consommations énergétiques, corrigées en fonction des conditions climatiques ;
- Les marchés P1 forfait (MF) : le prestataire s'engage sur les consommations énergétiques quelles que soient les conditions climatiques ;
- Les marchés avec intéressement (MCI, MTI, MFI, PFI) ;
- Les contrats de performance énergétique (CPE) : l'opérateur d'efficacité énergétique s'engage sur une économie réelle des consommations énergétiques, associée à un plan d'actions de performance énergétique.



# Les contrats d'exploitation avec engagement d'économies d'énergie améliorent de manière substantielle la performance énergétique des bâtiments

Consommation normalisée 2015 (poste chauffage uniquement) des logements équipés de chauffage collectif :

-17%

**D'ECONOMIE SUR LES CONTRATS D'EXPLOITATION  
AVEC ENGAGEMENT DE PERFORMANCE  
PAR RAPPORT AUX CONTRATS DE MAINTENANCE**

Ensemble des bâtiments équipés de chauffage collectif (source CEREN)	Bâtiments sous contrat de résultat (Echantillon SNEC 2015)	Bâtiment sous contrat de moyen (extrapolation à partir des données SNEC et CEREN)	Ecart entre les contrats de résultat et les contrats de moyen
129 kWh/m <sup>2</sup> .an	118 kWh/m <sup>2</sup> .an	142 kWh/m <sup>2</sup> .an	-17%

Ces chiffres confirment les résultats de l'étude 2013 réalisée par le cabinet Cardonnell Ingénierie



## L'exploitant : garant de la performance

**L'exploitant qui assure le pilotage et la gestion des installations est en effet en mesure d'optimiser au quotidien et dans la durée la performance car :**

- Il gère la performance et maîtrise le renouvellement des équipements ;
- Il maîtrise les consommations réelles des installations ;
- Il anticipe les besoins énergétiques des bâtiments et des occupants (sensibilité climatique du bâtiment, programmation pluriannuelle de rénovations thermiques des bâtiments, comportement des occupants, évolutions réglementaires...);
- Il pilote les installations pour optimiser et moduler les consommations dans le temps.

**La baisse des consommations et des coûts passe également par des prestations d'approvisionnement et de gestion de l'énergie, communément dénommées « P1 ».**

Dans le cadre des marchés dérégulés de l'énergie, ces prestations, de plus en plus complexes, englobent :

- Le choix du bouquet énergétique optimal notamment l'intégration des énergies renouvelables lorsqu'elles sont présentes ;
- Le choix et la mise en concurrence des fournisseurs pour obtenir le meilleur prix ;
- La stratégie et la gestion des achats, des approvisionnements et des stocks ;
- La maîtrise des courbes de charge (puissance appelée maximum/jour, etc.) ;
- L'arbitrage des flexibilités énergétiques (éviter les coûts de dépassement des puissances appelées, etc.).

# Les contrats d'exploitation avec engagement d'économies d'énergie : une baisse réelle des consommations entre 2012 et 2015



**DE CONSOMMATIONS  
ENERGETIQUES ENTRE  
2012 ET 2015**

Sur la base d'un échantillon représentatif, les consommations réelles des installations exploitées dans le cadre d'un contrat d'exploitation avec engagement de performance énergétique ont diminué de **12%** entre 2012 et 2015.

## Consommation des logements équipés de chauffage collectif :

Poste chauffage uniquement

<b>ECHANTILLON SNEC</b>	<b>2012</b>	<b>ECHANTILLON SNEC</b>	<b>2015</b>	<b>ECHANTILLON SNEC</b>	<b>2015/2012</b>
kWh/m <sup>2</sup> .an		kWh/m <sup>2</sup> .an		kWh/m <sup>2</sup> .an	
	<b>134</b>		<b>118</b>		<b>-12%</b>

Cette amélioration de la performance énergétique s'explique par :

- Le développement des systèmes de supervision, de pilotage à distance et d'automation couplés aux actions de maintenance préventives et correctives sur les installations ;
- L'adaptation des puissances ;
- La mise en place généralisée de chaudières à condensation ;
- Une meilleure connaissance des températures intérieures ;
- Un rythme soutenu de rénovation des installations.

Cette combinaison d'outils digitaux de supervision de pilotage, associée aux expertises métiers, permet une optimisation plus fine des installations.



Le SNEC, Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance, membre de la FEDENE, regroupe une soixantaine d'entreprises de services dans le domaine de l'efficacité énergétique. Leurs activités couvrent l'intégralité de la chaîne de valeur de l'efficacité et la rénovation énergétique depuis la conception, les travaux de modernisation, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la sensibilisation et le comportement des usagers.

Leur objectif est de proposer et mettre en œuvre des solutions multi énergétiques, et de garantir les économies d'énergie, économies financières et la réduction des émissions de CO2 dans la durée.

Quelques chiffres :

- 60 entreprises et leurs filiales.
- Une activité de services d'environ 5 milliards d'euros.
- Dans le résidentiel collectif, elles représentent 70 % du parc de logement disposant d'un chauffage collectif.
- Dans le tertiaire, elles gèrent plus de 50 % des surfaces chauffées ou climatisées collectivement.

Pour en savoir plus, consultez le dossier de presse du SNEC sur le site internet de la FEDENE : [www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)

## Méthodologie et définition :

L'enquête sur les consommations énergétiques des installations sous contrat de résultat a été réalisée en 2015 auprès des adhérents au SNEC et porte sur un échantillon d'immeubles d'habitation (2600 installations / 19 millions de m<sup>2</sup> / 290 000 logements).

DJU : degré jour unifié, il permet d'estimer la rigueur climatique et se calcule en cumulant, chaque 24 heures, l'écart entre la température constatée et une température de référence. Il existe plusieurs méthodes de calcul des DJU mais la plus couramment utilisée par les professionnels de l'exploitation de chauffage est celle du COSTIC.

Consommation normalisée (poste chauffage uniquement) : consommation ajustée pour prendre en compte la rigueur climatique, par rapport à une rigueur climatique de référence de 2250 DJU.